



Position de principe : pour un régime d'assurance médicaments adapté aux besoins des personnes diabétiques

Octobre 2025

L'enjeu

Le 29 février 2024, le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-64, *Loi concernant l'assurance médicaments*. La première phase du régime, qui prévoit le remboursement des médicaments pour le traitement du diabète et la création d'un fonds pour les dispositifs et appareils médicaux, constitue un pas vers l'amélioration de l'équité en matière de santé. Mais dans sa forme actuelle, le régime risque encore de priver trop de personnes diabétiques de l'accès aux traitements dont elles ont besoin. Si rien n'est fait, les lacunes dans la couverture et le recul des acquis risquent de creuser les inégalités au lieu de les réduire.

Le contexte

- Plus de quatre millions de personnes au Canada vivent avec le diabète¹. Pour beaucoup, l'accès aux médicaments et aux dispositifs dont elles ont besoin est crucial pour rester en bonne santé, prévenir les complications sérieuses et jouir d'une meilleure qualité de vie².
- Or, la liste des médicaments proposée dans le cadre du régime d'assurance médicaments ne suit pas les recommandations du Guide de pratique clinique de Diabète Canada³, qui reposent pourtant sur des processus rigoureux, scientifiques et factuels. Les listes provinciales et territoriales excluent une grande partie des traitements les plus prescrits, éprouvés et recommandés par le Guide de pratique clinique, tandis que des produits plus anciens et moins efficaces y figurent toujours.
- Dans sa forme actuelle, le modèle universel à payeur unique pourrait fragiliser les régimes d'assurance collectifs et d'autres couvertures existantes, et ainsi priver certaines personnes de médicaments qu'elles prennent déjà.
- Sans modifications, les personnes non assurées ou sous-assurées – celles-là mêmes que le régime vise à aider – auront encore du mal à obtenir un traitement efficace.
- En dépit des annonces d'Ottawa, le régime d'assurance médicaments n'est pas encore pleinement financé et ne s'appliquera initialement qu'aux trois provinces et au territoire visés par les accords bilatéraux. Compte tenu des autres priorités budgétaires du gouvernement, le projet d'assurance médicaments risque fort de s'enliser. Une telle situation accentuerait les disparités régionales et priverait des millions de personnes diabétiques d'un meilleur accès aux médicaments et aux dispositifs médicaux dont elles ont besoin.

1. *Diabetes in Canada : Background*. Toronto, Diabète Canada, 2024.

2. *Access to diabetes medication, supplies & medical devices*. Toronto, Diabète Canada, 2024.

3. Comité d'experts sur les lignes directrices de pratique clinique de Diabète Canada, « Diabetes Canada 2018 Clinical Practice Guidelines for the Prevention and Management of Diabetes in Canada », *Can J Diabetes*, 2018, vol. 42 (suppl. 1), S1-S325.



Appel à l'action

Diabète Canada appelle le gouvernement fédéral ainsi que l'ensemble des provinces et territoires à unir leurs efforts pour concevoir et financer un régime d'assurance médicaments réellement adapté aux besoins des personnes diabétiques. À cette fin, il faut combler les lacunes de couverture, maintenir les prestations actuelles, prioriser l'équité, s'engager dans une démarche d'amélioration continue et donner la parole aux personnes directement concernées. À défaut, le régime ne sera qu'une belle promesse théorique qui ne passera pas l'épreuve de la réalité.

Siège national
1000-170 University Ave. Toronto (Ontario) M5H 3B3 416-363-3373

diabetes.ca

**DIABETES
CANADA**

Plaidoyers récents et nouveaux enjeux

À l'été 2025, Diabète Canada a plaidé en faveur d'un modèle universel d'assurance médicaments assorti d'une couverture souple. La proposition a été accueillie comme un modèle viable à envisager dans le cadre de travaux futurs. Toutefois :

- Un virage politique important s'est opéré sous le nouveau gouvernement fédéral, les travaux ministériels étant désormais fortement arrimés aux priorités énoncées dans la lettre de mandat;
- Le gouvernement n'envisage pas de négocier de nouveaux accords bilatéraux concernant l'assurance médicaments au-delà des trois provinces et du territoire ayant participé aux projets pilotes;
- Aucun nouveau financement fédéral n'est prévu pour l'assurance médicaments en raison des contraintes budgétaires actuelles;
- Présentés comme des avancées dans le Cadre sur le diabète au Canada, les projets pilotes d'assurance médicaments et le fonds pour les dispositifs et les appareils servant au traitement du diabète témoignent d'une nouvelle orientation : le gouvernement privilégie désormais le regroupement des régimes au détriment de la création d'initiatives autonomes.

Notre position

Pour que le régime d'assurance médicaments tienne ses promesses, Diabète Canada recommande ce qui suit :

1. **Comblent les lacunes** : étendre la couverture à un plus grand nombre de médicaments recommandés dans le Guide de pratique clinique de Diabète Canada;
2. **Éviter les reculs** : faire en sorte que les personnes déjà couvertes ne perdent pas l'accès aux médicaments d'ordonnance qu'elles prennent déjà. À cet égard, il pourrait être utile de s'inspirer de modèles tels que le Régime canadien de soins dentaires pour prioriser et élargir la couverture des personnes non assurées ou sous-assurées;
3. **Favoriser l'équité** : accorder la priorité aux Canadiennes et Canadiens non assurés ou sous-assurés afin que personne ne soit mis de côté;
4. **Intégrer une démarche d'amélioration continue** : exiger une révision périodique de la liste des médicaments couverts pour tenir compte de l'homologation de nouveaux traitements plus efficaces;
5. **Intégrer l'expérience vécue** : s'assurer que le régime réponde véritablement aux besoins des personnes touchées en impliquant les personnes diabétiques, les professionnels de la santé et les défenseurs des droits dans la conception et l'évaluation du régime, au lieu de s'en remettre uniquement à un « comité d'experts ».

Prochaines étapes

Diabète Canada s'engage à :

- Adapter ses efforts de plaidoyer aux priorités du mandat fédéral et aux réalités budgétaires;
- Promouvoir des modèles de couverture universelle offrant suffisamment de souplesse pour intégrer différents payeurs;
- Suivre et évaluer les quatre projets pilotes pour que les enseignements qui en découlent guident l'élargissement du régime dans une perspective d'équité;
- Continuer de défendre l'idée que l'assurance médicaments doit renforcer – et non affaiblir – l'application du Cadre sur le diabète au Canada.